



Conditions Générales de Vente

Préambule

La Société BA Info (ci-après « BA Info ») est une Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000 Euros, dont le siège social est situé 44, rue Paul Louis Courier – 92500 Rueil-Malmaison, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 828 958 058, ayant pour numéro de TVA Intracommunautaire FR20828958058.

Elle a pour objet principal, la fourniture de toutes prestations de services dans le domaine de l'informatique, notamment de conseil, de support, d'audit et d'assistance ainsi que la vente de matériels informatiques, de logiciels et d'accessoires.

Article 1 – Champs d'application – Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toutes les prestations de services et ventes de marchandises conclues par la Société « BA Info » auprès des clients professionnels et particuliers, quelle que soient les clauses pouvant figurer sur les documents du Client, et notamment ses conditions générales d'achat, sur lesquelles les présentes Conditions Générales de Vente prévalent conformément aux dispositions de l'article L 441-6 du Code de Commerce, et concernent :

- La réalisation d'audits et de rapports d'expertise en vue d'optimiser et de rationaliser les parcs informatiques

La mise en place de solutions informatiques, notamment d'archivage, d'antivirus, d'anti-spyware et anti malware ou encore de sauvegarde de données

- L'installation et la configuration de réseaux (Ethernet, wifi), de serveurs de sauvegardes, de fichiers, d'emails, de bases de données et de sécurité réseau (firewall, VPN)
- L'assistance informatique sur site ou à distance via un service d'assistance du lundi au vendredi de 09h00 à 18h00, sauf les jours fériés.
- La vente de toutes marchandises informatiques

Toute commande passée par le client implique de sa part l'acceptation, sans

restriction ni réserve, des présentes CGV.

Conformément à la réglementation en vigueur, ces Conditions Générales de Vente sont systématiquement communiquées à tout Client qui en fait la demande, pour lui permettre de passer commande auprès du Prestataire. Le Prestataire met à disposition de sa clientèle les dites Conditions Générales de Vente par lien hypertexte sur la page d'accueil du site internet de la Société « BA Info » (www.ba-info.fr). Elles prévalent, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document, prospectus ou catalogue qui n'ont qu'une valeur indicative.

BA Info est en droit d'y apporter toutes modifications qui lui paraissent utiles à tout moment et sans préavis. Les CGV modifiées prennent effet à compter de leur mise à jour sur le site internet de BA Info (www.ba-info.fr), la version applicable à la commande du client étant celle en vigueur sur le site à la date de la validation de la commande.

Article 2 – Commandes

2.1 BA Info intervient sur demande du client.

A la suite de la réception de la demande du client, BA Info établit un devis, lequel mentionne notamment :

- La nature des prestations commandées,
- Le prix Hors Taxes des dites prestations,
- Les modalités de paiement,
- La durée approximative de réalisation de la prestation
- La durée de validité du devis, qui ne peut excéder 15 jours.
- La mention de l'adhésion pleine et entière du client aux CGV.

Le client déclare et reconnaît avoir bénéficié de toutes les informations nécessaires et utiles pour lui permettre de s'engager en toute connaissance de cause et avoir eu communication de toute information susceptible de déterminer son consentement et qu'il pouvait légitimement ignorer de telle sorte que les prestations commandées correspondent parfaitement à ses besoins.

La commande du client ne sera validée par BA Info qu'après renvoi du devis accepté, daté et signé par le client avec la mention « Bon pour accord et acceptation des conditions

générales », accompagné, le cas échéant, du règlement de l'acompte demandé.

Le renvoi du devis dûment signé par le Client matérialise expressément la commande.

A défaut de signature, les présentes CGV sont de plein droit réputées acceptées par le client par le règlement de la première facture émise par BA Info.

Pour accélérer la passation de commande, toute commande (de même que l'acceptation du devis et, le cas échéant, la confirmation de la commande) peut se faire par tous moyens électroniques mis à la disposition des clients par BA Info et notamment par voie électronique (email).

Il est précisé que la passation de commande et/ou l'acceptation du devis suppose de la part de l'auteur de la commande et/ou du signataire du devis qu'il dispose de la pleine capacité juridique et/ou des pouvoirs nécessaires pour s'engager ou engager la personne morale pour le compte de laquelle il contracte au titre des présentes.

Le défaut de capacité juridique et/ou de pouvoir du signataire ne saurait être opposable à BA Info, ni de nature à libérer le client de ses engagements pris au titre des présentes.

2.2 Toute demande de modification de commande par le client est soumise à l'acceptation expresse de BA Info.

Sous réserve de ce qui est indiqué aux alinéas suivants, les éventuelles modifications de commande demandées par le client ne peuvent être prises en compte, dans la limite des possibilités de BA Info, que si elles sont notifiées par écrit 48 heures au minimum avant la date prévue pour la fourniture des services commandés.

Si l'importance des modifications à effectuer implique une augmentation ou une diminution du prix, des frais supplémentaires et/ou révision du calendrier contractuel, un nouveau devis pourra être établi.

En tout état de cause, les commandes ne peuvent en aucun cas être modifiées ou annulées lorsqu'elles portent sur du matériel informatique et/ou logiciels et accessoires, et ce, quel que soit le délai dans lequel BA Info est prévenue.



Conditions Générales de Vente

Sous la réserve expresse ci-dessus, en cas d'annulation de la commande par le client, intervenant après son acceptation par BA Info et moins de 48 heures avant la date prévue pour la fourniture des services commandés, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, l'acompte versé à la commande, tel que défini à l'article 4 des présentes CGV sera de plein droit acquis à BA Info et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

2.3 BA Info se réserve le droit de refuser ou de suspendre toute commande pour des motifs légitimes et, notamment, en cas d'indisponibilité du matériel commandé ou en cas de défaut de règlement même partiel d'une commande précédente.

Article 3 – Tarifs

Les prestations de services sont généralement fournies aux tarifs de BA Info en vigueur au jour de la commande selon le devis préalablement établi par BA Info et accepté par le client, comme indiqué à l'article 2 ci-dessus.

Les tarifs s'entendent net et Hors Taxes et sont en fonction de la durée d'intervention de BA Info.

Par dérogation, un forfait peut être fixé conventionnellement entre le client et BA Info, notamment pour les services d'assistance et de support technique.

Les prestations réalisées par BA Info font l'objet d'une ou plusieurs facture(s) adressée(s) au client.

Article 4 – Conditions de règlements

4.1 Délais de règlement

Un acompte correspondant à 50% du montant total hors taxe des prestations commandées est exigé lors de la passation de la commande, pour toute première commande et/ou pour toute commande dont le devis excède 5.000 Euros HT.

Le prix ou son solde est payable en totalité et en un seul versement dans un délai de 30 jours à compter de la date d'émission de la facture.

Ce délai est mentionné sur la facture remise au Client par BA Info.

Le prix est payable par virement bancaire ou par chèque libellé à l'attention de BA Info, étant précisé que dans cette dernière hypothèse, la facture n'est valablement acquittée que sous réserve du parfait encaissement du chèque par BA Info.

Aucun escompte ne sera pratiqué par BA Info pour paiement avant la date figurant sur la facture ou dans un délai inférieur à celui mentionné aux présentes Conditions Générales.

4.2 Pénalités de retard

Les pénalités applicables en cas de retard de paiement sont d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal sur le montant de la facture.

En outre, une indemnité forfaitaire de 40 € est due au titre des frais de recouvrement, conformément à l'article L.441-6 du Code de commerce.

Le retard de paiement entraîne l'exigibilité immédiate de l'intégralité des sommes dues par le Client, sans préjudice de toute autre action que BA Info serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client.

En outre, BA Info se réserve le droit, en cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, de suspendre ou d'annuler les prestations de services commandées par le Client et/ou de suspendre l'exécution de ses obligations, et ce, sans que cela puisse ouvrir droit à une quelconque indemnité.

4.3. Clause de réserve de propriété

Il est expressément entendu que BA Info demeure propriétaire des installations, équipements et logiciels fournis à l'occasion de l'exécution de sa prestation, et ce, jusqu'au paiement par le Client de la totalité des sommes dues au titre des présentes.

A défaut de paiement, BA Info est en droit d'exiger la restitution, aux frais du Client, des installations, équipements et logiciels fournis.

Article 5 – Obligations - Responsabilité de BA Info

BA Info s'engage à consacrer le temps nécessaire à l'exécution des prestations commandées ainsi qu'à y apporter tout le soin et les diligences d'un bon professionnel.

BA Info bénéficie d'une totale liberté dans l'organisation de sa mission exercée en toute indépendance. A ce titre, BA Info décide seule des moyens à mettre en œuvre pour exécuter sa mission.

Il est précisé que les obligations de BA Info sont des obligations de moyens et non des obligations de résultats et ce, dans la mesure où le bon fonctionnement des équipements dépend également de facteurs indépendants de BA Info tels que les installations d'origine. Elles doivent donc s'apprécier et s'interpréter dans cette limite, notamment au regard des attentes légitimes des parties.

La responsabilité de BA Info ne saurait être engagée pour toutes les éventuelles conséquences dommageables de quelque nature qu'elles soient (et ce compris notamment perte de données, atteinte aux fichiers informatiques, mémoires d'ordinateurs etc...), résultant directement ou indirectement :

- d'une usure normale ;
- d'un mauvais fonctionnement des équipements et/ou matériels du Client pour quelque raison que ce soit (défaut d'entretien, négligence, panne, avarie, usure, vétusté...);
- d'une utilisation non conforme à l'usage destiné et/ou d'une mauvaise utilisation par le Client des installations, équipements et logiciels fournis ;
- d'une mauvaise qualité, pour quelque cause que ce soit, des réseaux de télécommunication ;
- du non-respect des préconisations et/ou instructions de BA Info ;



Conditions Générales de Vente

- du non-respect des normes imposées par les constructeurs et éditeurs ;
- d'une erreur causée par un défaut d'information ou par une information erronée transmise par le Client
- d'un retard dans l'exécution de la prestation imputable au Client ;
- d'une intrusion extérieure ou d'une contamination par virus, vers, ou tous autres procédés hostiles d'intrusion (malware, spyware...);
- de l'intervention d'un tiers ou de produits fournis par un tiers au contrat ;
- de l'incompatibilité avec les éléments commandés de matériels acquis auprès d'un tiers ;
- d'une cause externe ou relevant de la force majeure, étant précisé que tout dommage résultant d'un risque inconnu au moment de l'intervention de BA Info sera considéré comme un cas de force majeure.

Le Client reste responsable de la conservation de ses données personnelles présentes sur ses équipements informatiques et la responsabilité de BA Info ne pourra être engagée en cas de perte totale ou partielle de ces données.

BA Info s'engage à faire ses meilleurs efforts pour respecter les délais de réalisation des travaux éventuellement mentionnés dans le devis. Toutefois, ces délais sont communiqués à titre purement indicatif et sans aucune garantie, ceux-ci pouvant dépendre de la disponibilité des produits commandés auprès de son/ses fournisseur(s).

La responsabilité de BA Info ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et est limitée aux préjudices directs à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit.

En tout état de cause, la garantie de BA Info est limitée au remplacement et/ou à la rectification des installations et/ou services non conformes

et/ou affectés d'un vice. En cas d'impossibilité, la garantie de BA Info est limitée au montant HT payé par le Client pour la fourniture des Services, à l'exclusion de tous dommages et intérêts à quelque titre que ce soit.

BA Info ne saurait être tenu pour responsable de l'inexécution de ses obligations résultant des présentes :

- En cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil,
- en cas de faute du Client,
- si cette inexécution est due au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers au contrat.

Article 6- Obligation – Responsabilité du client

Le Client est seul responsable du choix final des prestations commandées auprès de BA Info qu'il reconnaît comme correspondant parfaitement à ses besoins.

Préalablement à l'intervention de BA Info, y compris dans le cadre d'une demande d'assistance téléphonique, le Client s'engage à fournir à BA Info toutes les informations, tous les renseignements, tous les documents et toute l'assistance raisonnablement nécessaires pour lui permettre d'assurer, dans les meilleures conditions, la fourniture des prestations commandées.

A ce titre, le Client s'engage à garantir l'accessibilité de ses équipements, y compris via le contrôle à distance, dans le respect des lois et des normes de sécurité.

Par ailleurs, le Client assume la responsabilité exclusive de la sauvegarde de ses données préalablement à toute intervention de BA Info.

D'une manière générale, le Client a l'obligation d'instaurer et gérer la sauvegarde de ses données et reconnaît qu'il relève de sa responsabilité de

- Mettre en place des procédures de sauvegarde ;
- Réaliser des sauvegardes de

ses données à un rythme régulier et adapté à son activité ;

- Vérifier au moins une fois par semaine le contenu des sauvegardes effectuées ;
- Utiliser des supports de sauvegarde adéquats, en bon état et exempts de poussière ;

Le Client demeure également seul responsable de l'utilisation qu'il fait de ses matériels, équipements, logiciels et données.

A cet égard, il appartient au Client de se conformer aux indications données par le constructeur du matériel et, le cas échéant, aux recommandations émises par BA Info, concernant notamment l'environnement technique nécessaire au bon fonctionnement de l'ensemble des matériels et logiciels (notamment : les prérequis, les consignes d'installation et de fonctionnement, conditions de sauvegarde, etc...)

Le Client doit également se prémunir contre tout risque d'intrusion extérieure ou de contamination par virus, vers, ou tous autres procédés hostiles d'intrusion (malware, spyware...).

Pour toute prestation de réinstallation de logiciel, le Client garantit être en possession du support d'installation original ainsi que du numéro de licence.

Le Client veille par ailleurs à assurer son installation informatique pour tous les risques classiques et notamment, sans que cette liste ne soit limitative, les risques d'incendie, de vol, de foudre et de dégâts des eaux.

Article 7 - Propriété des logiciels

S'agissant des logiciels, il est expressément entendu qu'aucun droit de propriété sous quelque forme que ce soit n'est transféré au Client, celui-ci étant titulaire du seul droit d'utilisation dans le respect des conditions figurant sur les licences attachées auxdits logiciels.



Conditions Générales de Vente

Article 8 - Imprévision

Le régime légal de l'imprévision prévu à 1195 du Code civil ne s'appliquera, pour les services fournis au Client soumis aux présentes Conditions Générales, qu'aux seuls événements ou circonstances ayant une incidence représentant une variation de plus de 80% par rapport au prix initial de la commande.

Article 9 - Engagement de confidentialité

BA Info s'engage à ne pas divulguer les informations de toute nature qui lui auront été communiquées par le Client, ou dont il aurait eu connaissance à l'occasion de l'exécution de prestations pour le Client, sauf à ce que cette divulgation ou communication s'impose, notamment en application des dispositions des articles 434-1 à 434-3 du Code pénal.

Article 10 - Litige

En cas de difficulté ou de différend entre les parties à l'occasion de l'interprétation, de l'exécution ou de la cessation des présentes, les parties doivent s'efforcer de rechercher une solution amiable dans l'esprit des présentes.

Le cas échéant, le Client doit, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer BA Info, par courrier recommandé avec demande d'avis de réception, de l'existence de tout vice ou défaut de conformité dans un délai maximum de 5 jours à compter de la fin de l'exécution de la prestation par BA Info.

A défaut de solution amiable, tous les litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu seront soumis à la compétence du Tribunal de Commerce de Nanterre.

Article 11 – Dispositions Finales

11.1. Correspondance - Preuve

Les correspondances échangées entre BA Info et ses Clients sont essentiellement assurées par courrier électronique. Aussi, en application des articles 1366 et suivants du Code civil, le Client reconnaît et accepte que les

informations et éléments communiqués par BA Info par courrier électronique et sur son site Internet fassent foi entre les parties et reçoivent la même force probante qu'un écrit manuscrit.

11.2. Loi applicable

De convention expresse entre les parties, les présentes Conditions Générales et les opérations qui en découlent sont régies par le droit français.

Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

11.3. Divisibilité

Dans le cas où l'une ou plusieurs stipulations contenues dans les Conditions Générales sont déclarées nulles, la validité des autres stipulations des présentes n'en est en aucun cas affectée.

Les stipulations déclarées nulles seront, conformément à l'esprit et à l'objet des présentes, remplacées par d'autres stipulations valables, qui, eu égard à leur portée se rapprochent dans toute la mesure permise par la loi, des stipulations déclarées nulles.

11.4. Renonciation

Le fait que BA Info ne se prévale pas, à un moment ou à un autre, d'une des dispositions des présentes Conditions Générales ne pourra être interprété comme valant renonciation par BA Info à s'en prévaloir ultérieurement.

11.5. Cession – Substitution

BA Info se réserve le droit de céder à tout tiers de son choix tout ou partie de ses droits et obligations au titre des présentes Conditions Générales ou de se substituer tout tiers pour l'exécution des présentes, ce que le Client accepte sans réserve.

LE CLIENT
Date :
Entreprise :
Nom & Prénom :
Fonction :
Signature et cachet de l'entreprise :